Rencontre avec les nouveaux diplômé-e-s

Les mercredis 9 et 16 novembre, les deux permanents SPV ont eu le plaisir d'accueillir une vingtaine de nouveaux diplômés (volée 2016) dans les bureaux de la SPV. Ces séminaires, devenus des moments de plus en plus suivis par les jeunes collègues, ont permis de présenter la SPV et ses mesures d'accompagnement. Ils ont également permis d'échanger sur les problématiques que les jeunes collègues peuvent rencontrer lors de leur première année d'enseignement. En regard de l'importance de réussir l'entrée dans cette magnifique profession et du manque d'accompagnement prévu à cet effet, la SPV continuera de proposer des mesures pour soutenir les jeunes collègues. Par ailleurs, la SPV communiquera dans un prochain numéro sur le groupe de travail interservices DFJC relatif à «l'entrée dans la profession». *(gd)*

La SPV récompense des mémoires

Cette année, à nouveau, des prix ont été remis pour des travaux de diplômes issus de chaque filière. Le président SPV a remis trois prix SPV: celui du meilleur mémoire de bachelor en enseignement préscolaire et primaire (Delphine Bochud et Daphné Pasche pour leur mémoire *Rentrée scolaire et sentiment d'appartenance: quelles pratiques?*); celui du mémoire de master en enseignement secondaire I (Marine Baumer et Amerigo Conti pour leur mémoire: *La mixité vécue par les élèves: une étude de cas en EPS*); et pour la première fois, deux prix délivrés au meilleur mémoire de master en sciences et pratiques de l'éducation (prix partagé entre Alexandre Sotirov pour son mémoire *Vers une analyse écologique des situations d'inclusion scolaire: étude de plusieurs cas dans le canton de Genève*», et Thibaut Hostettler pour son mémoire *J'ai devant moi des élèves, peu importe si ce sont des filles ou des garçons. Pratiques enseignantes*). Prochainement dans l'Educateur, vous trouverez une interview des lauréats qui vous présenteront leur recherche. *(gd)*

aveps

A comme assemblée générale ou acrostiche

Comme à l'accoutumée, c'est le 1er samedi de novembre que l'AVEPS tient son AG et c'est Nicole Bersier, présidente du bureau, qui ouvre les feux et tient à merveille «le crachoir» comme elle aime à le dire.
La présidente de l'AVEPS, Claudine Dutoit, étant en formation, c'est son «vice», Jacques Rubattel, qui la représente et préside les débats.

V comme Vallée de Joux

Réglés comme l'horlogerie du coin, les débats vont bon train à L'Abbaye où les maîtres d'éducation physique du coin, les Combiers, sous la houlette de Carole Du Bois, nous accueillent.

E comme éducation physique

C'est une lapalissade que de dire que l'éducation physique fut au centre des discussions. Toutes les interventions furent de qualité, parfois humoristiques, mais toujours axées dans un sens positif et vers un avenir en mouvement pour nos jeunes pousses.

P comme partage

Les débats, notamment et encore celui de la reconnaissance du Diplôme fédéral 1, furent nourris. Mais tout le monde était présent: la DGEO, le SEPS, le syndic, le directeur des écoles, la SPV, J&S, la HEP, le GRT, le Fond du Sport, les membres d'honneur et l'organisateur du concours interne «M. Choc et Miss Ola».

S comme succès

2017 sera une année de multiples challenges, mais c'est avec le sentiment du devoir accompli que l'AVEPS partage encore un apéritif et un repas en commun.

MERCI à toutes et à tous pour votre présence et belles fêtes de fin d'année.

SPV SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
+41 (0)21 617 65 59
www.spv-vd.ch

Surveillance à tout prix

Novembre dernier, l'association Pro Juventute exposait dans un communiqué de presse une étude montrant que le jeu libre est toujours plus rare pour les enfants de notre pays. Le résultat de ce sondage est clair: les enfants jouent peu de temps, voire pas du tout, à l'extérieur sans surveillance.

Gregory Durand, président de la SPV

«*Alors que les enfants dans les années 1970 passaient une grande partie de leur temps libre à l'extérieur et bougeaient chaque jour pendant trois à quatre heures, la situation est aujourd'hui bien plus morose: comme le montre une étude commanditée par Pro Juventute et publiée aujourd'hui, les enfants de Suisse alémanique jouent en moyenne 32 minutes par jour à l'extérieur sans surveillance, contre seulement 20 minutes par jour pour les enfants en Suisse romande. Un enfant sur trois dans notre pays ne peut pas jouer à l'extérieur ou alors seulement sous la surveillance constante d'adultes*[1]».

C'est donc en ces termes que l'association Pro Juventute présente le résultat de son sondage relatif au jeu libre des enfants à l'extérieur. Alors qu'il apparaît pour tout le monde que jouer librement et sans surveillance incarne une certaine importance pour la qualité de vie des enfants, ce moment deviendrait de plus en plus rare. Pour que ce temps de jeu libre devienne de plus en plus fréquent, l'association propose quelques pistes: notamment que l'espace de jeu soit relativement sans danger et qu'il y ait une interaction avec d'autres enfants. Ce résultat de l'enquête invite donc indéniablement les communes à construire des lieux de vie aménagés pour les enfants (aires de jeux, cours d'école, etc.).

Dans plusieurs domaines de la vie de tous les jours, on ressent la volonté de tendre au «risque zéro». Que ce soit dans le domaine de la santé, de la formation, du travail ou encore celui des transports. Et pour atteindre ce «risque zéro», on fait appel à l'exigence du contrôle. De tout contrôler afin de limiter, voire annuler, les risques possibles.

Qu'en est-il à l'école avec les sorties à l'extérieur? L'école vaudoise est actuellement régie par la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), son règlement et une décision qui cadre les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire[2]. Cette dernière exige à juste titre une procédure pour les camps ou les courses d'école. Pour les activités de moins d'un jour, la procédure peut être allégée par les directions. Or, selon les retours, cette procédure n'est que rarement allégée. Peut-être, au nom du «tout contrôle», via une paperasse administrative. Quoi qu'il en soit, ces formalités induisent inévitablement un frein aux sorties pour ramasser des feuilles en automne, pour observer les reliefs naturels, pour faire de la gymnastique à l'extérieur... Des activités pourtant intrinsèquement liées au Plan d'études romand et essentielles pour le développement de l'enfant.

Pour la Société pédagogique vaudoise, il est donc nécessaire d'assouplir[3] cette décision afin de promouvoir les sorties dans des espaces de nature, histoire que les élèves puissent distinguer un vrai chardon d'un faux. •

[1] https://www.projuventute.ch/detail-franz.136.0.html?-&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1246&cHash=3ef2a62244c937f6cf36e3b3e681c8ae

[2] www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/-cd/fichiers_pdf/Decision_134.pdf

[3] http://spv-vd.ch/docs/CourrierACL_décision134.pdf

Assemblée des délégué-e-s SPV extraordinaire

Gregory Durand

Le 30 novembre dernier, les délégué-e-s SPV se sont réunis pour une Assemblée extraordinaire à Lausanne. Comme annoncé dans les Educateur précédents, le contrat qui liait une assurance et la SPV a été rompu en automne 2016. Si les membres SPV ont perdu un rabais substantiel sur les assurances complémentaires, la SPV a quant à elle perdu un courtage annuel de 150'000 francs.
Dès lors, le Comité cantonal SPV a dû présenter des scénarios afin de compenser cette perte et d'équilibrer les comptes dès 2018. Pour ce faire, une consultation auprès des présidents d'associations SPV, de la commission des finances SPV et des membres d'honneur a été organisée. Il en a découlé un dossier établi par le CC pour les délégué-e-s qui exposait la situation et les variantes possibles. Pour le CC, il était extrêmement important de proposer des scénarios fiables afin de ne pas mettre en péril la SPV.

Cinq variantes ressortent:

1. **Augmentation des cotisations SPV (+ 50 francs par membre)**
2. **Baisse de la masse salariale SPV (-0.8 ETP)**
3. **Démission du SER**
4. **Adaptation des cotisations SER (80 francs au lieu de 120 francs par membre) et adaptation de la masse salariale SPV**
5. **Augmentation des cotisations SPV (+20 francs par membre) et baisse de la masse salariale SPV (-0.5 ETP)**

Après avoir laissé la parole au SER et longuement débattu, la variante 4 a été adoptée à la majorité absolue par les délégué-e-s. Ces derniers ont donc donné un mandat clair au CC: demander une adaptation de la cotisation SER et procéder à une adaptation de la masse salariale de la SPV. Ainsi, le CC a transmis la demande au SER afin que celui-ci puisse se déterminer sur cette position.

Au final, c'est l'AD du 1er juin 2017 qui approuvera le budget 2018 et donc les décisions que la SPV devra prendre visant à équilibrer, à minima, son budget. •

© niro

Enseignant téléphoniste

Pour assurer une meilleure sécurité des élèves, les enseignants doivent dorénavant téléphoner aux parents des élèves absents sans explication dans les meilleurs délais. Certains directeurs ont donc pensé que les collègues devaient téléphoner immédiatement, à savoir durant les heures d'enseignement, entre 8h et 8h30. Cela pose au moins trois questions: les enseignants sont-ils contraints d'utiliser un téléphone portable? Si oui, il faut que le Département de l'instruction publique leur en fournisse un, avec l'abonnement. Doivent-ils utiliser du temps d'enseignement pour cela? L'enseignant n'est pas seul responsable de la sécurité des élèves sur le chemin de l'école et ils doivent consacrer toute leur énergie à l'enseignement des élèves de leur classe. Ces problèmes ont été soulevés auprès de la direction, nous attendons les réponses. *(lv)*

ECDIP: des gestionnaires de stock

Les collaborateurs de l'économat cantonal (ECDIP) sont des gestionnaires de stock. Chaque remplacement de fournitures en rupture nécessite un long travail administratif. Ce travail ne peut donc pas être fait en même temps que le service des personnes qui viennent chercher le matériel. A fortiori parce qu'ils sont trop peu pour assumer en parallèle la tenue du stock et le service de distribution du matériel. C'est aussi pour cela que l'ECDIP ne distribue plus le petit matériel: celui-ci arrivait en grande quantité et devait être reconditionné par le personnel de l'ECDIP, travail demandant un temps disproportionné. *(lv)*

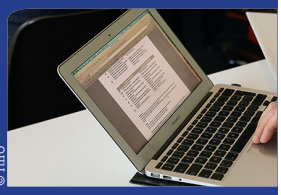
© niro

MDAS: des équipements informatiques pour tous!

Deux courriers sont partis à la conseillère d'État pour demander que les maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS) soient enfin équipés de matériel informatique pour répondre à leurs besoins. Les collègues enseignant la musique, les arts visuels et l'éducation physique demandent depuis longtemps un poste informatique. Et pas seulement pour relever leurs courriels! Le plan d'études exige d'eux qu'ils atteignent des objectifs en lien avec les MITIC et leur domaine d'enseignement, mais ils n'ont pas les moyens MITIC pour le faire. La plupart ont donc leur matériel personnel. La SPG a souligné qu'un poste fixe dans une salle de jeu ou un atelier n'était pas adéquat. Nous avons demandé qu'un groupe se mette en place pour réfléchir à cette problématique. *(lv)*

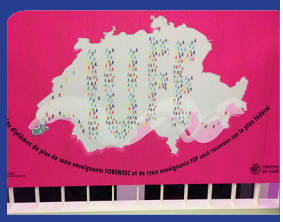

IUFE: reconnaissance des diplômes

L'IUFE peut fêter la reconnaissance de ses diplômes. Enfin! Après de nombreux allers et retours entre l'université et la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique, l'instance qui valide les formations, la reconnaissance des diplômes a abouti. Ainsi, les diplômes d'environ mille enseignants secondaires (qui ont suivi le programme de formation en enseignement secondaire FORENSEC) et de quelque mille-sept-cents enseignants primaires (qui ont bouclé le programme de formation en enseignement primaire FEP) sont reconnus sur le plan fédéral. *(lv)*

CPEG: signez et faites signer

Notre caisse de pension va sûrement subir les foudres des attaques politiques. Il est plus que temps de nous mobiliser pour défendre nos droits liés à nos retraites. La pétition lancée par le Cartel est un moyen parmi d'autres que nous allons utiliser pour la mobilisation. Il est simple, il suffit d'apposer sa griffe sur un papier. Alors, faites-le et encouragez les collègues de tous les départements que vous connaissez à faire de même. *(lv)*

Société pédagogique genevoise

+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

RIE III: arme de destruction massive

Les syndicats l'appellent le casse du siècle; les milieux économiques et patronaux leur grand soir. La réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises (RIE III) est au milieu d'un champ de bataille féroce. Les enjeux financiers sont énormes et les dangers pour les services publics bien réels.

Laurent Vité, président de la SPG

La Suisse doit répondre à la demande européenne de supprimer les statuts spéciaux des entreprises étrangères implantées sur son sol. Actuellement, ces entreprises payent moins d'impôts en Suisse qu'ailleurs en Europe et moins que les entreprises locales. Il y a différentes manières de répondre à cette exigence européenne et c'est là que le bât blesse. Les milieux économiques tentent de pousser leur avantage le plus loin possible pour faire des cadeaux aux entreprises, entendez aux patrons et actionnaires. Ces cadeaux vont priver les caisses publiques de la Confédération, des cantons et des communes de sommes colossales. Les estimations sont impossibles à faire, parce qu'on ne sait pas comment les acteurs économiques vont utiliser les outils d'optimisations fiscales prévus par la nouvelle loi. Le conseil d'État genevois estime à 440 millions les pertes fiscales pour les caisses cantonales. La réforme précédente de la fiscalité des entreprises nous a montré que ce genre de prédiction a été largement dépassée dans la réalité. Nul doute qu'il en sera de même pour la RIE III.

Pour absorber le choc, le parlement genevois serait prêt à laisser grossir la dette durant quelques années, faisant le pari que la reprise économique générée par la réforme comblera le trou qu'elle engendre par des rentrées économiques importantes à terme. Plusieurs exemples en Suisse et en Europe montrent que ce type de politique ne fonctionne pas. Le canton de Lucerne a fortement baissé son imposition pour attirer des entreprises sur son territoire; ce pari n'a pas marché. Les Lucernois se trouvent dans de telles difficultés financières que le gouvernement a donné une semaine de congé non payée aux fonctionnaires, occasionnant notamment la fermeture des écoles. Les élèves perdent donc une semaine d'école pour favoriser l'économie. On doit aussi relever l'incohérence du monde politique: il nous a seriné durant des années que la dette était insupportable, qu'il fallait resserrer les budgets, couper sans arrêt dans les postes pour redresser la situation; il n'est pas gêné aujourd'hui de grossir la dette pour favoriser les intérêts économiques des patrons et des actionnaires.

On peut donc craindre que les pertes abyssales que le canton est prêt à supporter ne soient pas comblées par la reprise économique et qu'au final, le parlement présente la facture aux fonctionnaires et reprenne ses vieilles antiennes sur la dette insupportable, avec d'autant plus de force que la dette aura pris de l'ampleur.

Nous devons donc impérativement nous mobiliser pour refuser cet énième cadeau offert aux patrons et aux actionnaires, parce que d'autres solutions sont possibles. Dire non à la RIE III, c'est demander aux autorités de se remettre à la table de négociation pour trouver un taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises qui ne péjore pas les services à la population. Pour que l'impôt continue à avoir un rôle de redistribution des richesses, nous devons refuser la RIE III en l'état. •

Société pédagogique genevoise
+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

Les outils numériques à l'école primaire: vers une révolution pédagogique?

Depuis la rentrée scolaire, quelques écoles sont entrées dans une phase pilote d'utilisation de tablettes numériques en collaboration avec le Service Écoles Médias (SEM). À terme, toutes les classes du primaire pourraient en être équipées. Est-ce le début d'une nouvelle révolution à l'école?

Yann Volpé & Laurent Vité

À travers des reportages dans une des écoles du projet pilote, nous souhaitons amener des éléments de réflexion à des questions que ces moyens MITIC nous posent. L'intégration des outils numériques modifie-t-elle les pratiques enseignantes ou les modalités d'organisation des apprentissages? L'enseignant et les outils scolaires traditionnels ont-ils encore leur place dans une école numérisée? Quel statut accorder aux outils issus des nouvelles technologies? Dans quelle mesure permettent-ils aux élèves de mieux apprendre? Ce premier article livre les réflexions d'un collègue qui utilise les tablettes dans sa classe.

Les objets numériques sont d'abord des outils pour les enseignants au même titre que le tableau noir, le rétroprojecteur ou les cahiers. À partir d'un même support, plusieurs activités peuvent être imaginées. Celles-ci vont différer en fonction des conceptions de l'apprentissage de l'enseignant et du statut qu'il accorde à l'outil. Prenons l'exemple d'une leçon sur la croissance des végétaux. Un enseignant, habitué à donner les explications de façon frontale, peut très bien compléter son enseignement par le défilement de diapositives d'une présentation numérique. Il pourrait ensuite terminer son cours par une question affichée au tableau blanc interactif. Chaque élève aurait alors une tablette numérique qui afficherait plusieurs possibilités de réponse. L'algorithme de l'application pourrait fournir une évaluation directe à l'élève sur sa réponse. Dans une autre manière de concevoir l'apprentissage, les élèves se mettraient en groupe pour mener des recherches sur internet à l'aide des tablettes. Ils devraient ensuite trouver le moyen de partager leurs découvertes avec toute la classe à l'aide du tableau blanc interactif. Dans ce cas, les élèves seraient obligés de collaborer pour atteindre un objectif commun. Cet exemple montre que l'outil technologique ne modifie en rien la pratique enseignante; il s'intègre dans l'organisation du travail de la classe et est adapté au système de croyances de l'enseignant. Ce n'est pas l'outil qui va faire le pédagogue! L'essentiel est d'aborder les outils MITIC sans tabou, sans crainte et sans idéaliser non plus leurs effets sur la vie de la classe. •

la clémence

Encore une de moins!

Avec le départ de la directrice des ressources humaines, c'est encore une personne de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ayant une certaine expérience du primaire qui s'en va. Comment la DGEO va-t-elle prendre en compte les besoins d'un ordre d'enseignement dont elle n'a qu'une vague idée? En plus, ce départ n'est pas remplacé. La DGEO estime-t-elle que la directrice actuelle ne fait rien et qu'on peut donc simplement se passer de ses services ou d'une force de travail supplémentaire aux ressources humaines? Vise-t-on l'affaiblissement de ce service et de son rôle de soutien et d'accompagnement dans les situations délicates que directeurs et collègues peuvent vivre? Comme par hasard, c'est encore le primaire qui perd des forces. Ce départ à la DGEO pose donc bien des questions et des problèmes. •

Le syndicat, c'est nous… tous!

Au lendemain d'une négociation très délicate et à la veille de la session du budget au Grand Conseil, je tente une première analyse. Évidemment, j'aimerais me réjouir d'avoir arraché des concessions significatives, mais la mise en place de la nouvelle grille salariale me reste en travers de la gorge!

Pierre Graber, président du SAEN

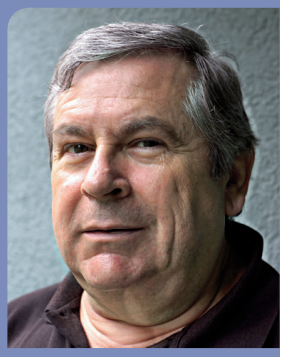

L'ampleur de l'intense mobilisation de cet automne a frappé tout le monde. Personne n'imaginait que plus du quart des enseignants se mettrait en grève — pour la plupart à plusieurs reprises — pour défendre la dignité du métier, l'avenir de la relève et la qualité de notre école, menacés par le projet de nouvelle grille de progression salariale.
Dans de nombreux collèges, les enseignants ont pris des initiatives pour informer les familles et, plus généralement, la population. Habituellement si complaisante pour le gouvernement, la presse écrite cantonale a fini par présenter aussi les valeurs défendues par les grévistes; des courriers de lecteurs ont également joué un rôle positif. Parmi les médias audiovisuels régionaux, RTN a réalisé un excellent travail. Tout cela a annihilé le procédé habituel des pourfendeurs d'enseignants qui résument la profession à la durée des vacances des élèves!
Bien sûr, ce n'est pas la fête pour autant. Le but principal du mouvement n'a pas été atteint et j'en suis d'autant plus triste que les jeunes enseignants se sont enfin mobilisés cet automne, rejoignant en masse les syndicats. Si je partage leur déception, je leur demande aussi de la compréhension.
Le syndicat n'est pas un produit. On n'y achète pas une prestation — quelle qu'elle soit — au moyen d'une cotisation. Le syndicat, c'est d'abord une collection de valeurs que l'on veut promouvoir et vers lesquelles on veut faire évoluer la société.
Je suis fier des syndicats d'enseignants neuchâtelois. Je suis fier du SAEN. Je suis fier du SER qui a agi aussitôt pour permettre la vaste mobilisation des enseignants neuchâtelois.
L'aventure a été tout à la fois magnifique, écœurante parfois, chaleureuse souvent; elle a permis de mettre en pratique nos valeurs: la coopération, la solidarité et le respect.

La part de chacun

Certains se sont sentis trahis par les syndicats. Ils ont tort. Les négociations ont été extrêmement délicates et compliquées. Sans fanfaronner, il ne fait guère de doute que jamais le gouvernement n'avait imaginé prendre autant d'engagements, ni ceux qui entreront en vigueur dès la prochaine année scolaire, ni d'ouvrir la négociation aux suivants dans la foulée de l'évaluation des fonctions.
Notre syndicat ne vaut que par ce que chacun de ses membres lui apporte. Tout le monde l'aura sans doute compris, le repos sera de courte durée. Une période d'intense activité s'annonce. Ce sera sans doute moins visible sauf s'il faut rappeler l'autorité à ses engagements. Cela mobilisera évidemment tous nos organes, à commencer par le Comité cantonal… qui a déjà beaucoup donné.
Je lance donc ici un appel pressant à toutes les bonnes volontés. Il y a de multiples moyens d'être utile: en participant à une ou deux séances d'un groupe de travail interne (épuisement professionnel ou intégration, par exemple), en représentant le syndicat dans un groupe de travail du Service de l'enseignement obligatoire ou du Département de l'éducation et de la famille, en rejoignant l'équipe du comité cantonal pour mieux partager l'effort.
Quelle que soit la forme d'engagement qui vous convienne, merci d'avance de prendre contact avec moi!
Belles vacances d'hiver, belles fêtes et bonne année!

•

SAEN
+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

Ce que nous avons obtenu

– Pour l'entrée dans la nouvelle grille salariale selon les dispositions prévues (montant immédiatement supérieur), **octroi d'un échelon supplémentaire au personnel enseignant non plafonné** (dès le 1er janvier 2017). Les jeunes enseignants avaient été lourdement pénalisés en 2015 et 2016.
– Extension des décharges pour raison d'âge aux temps partiels. Jusqu'ici, seuls les enseignants travaillant à 100% y accédaient. Il y aura trois paliers: une période à 55 ans (pour les pleins temps), deux périodes à 58 ans (une pour les 75-99%), trois périodes à 62 ans (deux pour les 75-99% et une pour les 50-74%). Nous demandons des mesures transitoires pour éviter des reculs.
– Octroi d'une période de décharge pour maîtrise de classe pour le personnel de 3H à 6H (dès août 2017). Cela corrige partiellement une inégalité existant au sein du cycle 2.
– Application partielle de la revendication des maîtres d'EPS au bénéfice d'un master (dès août 2017).
– Maintien des effectifs actuels dans la scolarité obligatoire. Ils ne sont déjà pas fameux, mais certains députés insistaient lourdement pour les ajuster à la hausse.
– Suppression des épreuves cantonales de 8e et 9e dès l'année scolaire en cours.
– Mise en œuvre du Soutien Immédiat Temporaire (SIT) dès août 2017. C'était attendu.
– Évaluation des fonctions enseignantes dès le début de l'année 2017 (et à achever d'ici fin 2018). Cette évaluation conduite par un groupe de travail paritaire devra permettre de réexaminer la pertinence de la grille.
– Travaux visant à réduire les tâches administratives demandées au corps enseignant.
– 23 périodes au lieu de 24 pour les nouveaux enseignants dans les écoles de maturité. C'est une offre spontanée de l'État en «compensation» très partielle (env. 50%) du salaire fortement réduit.
– Suppression de l'obligation de cotiser à la Caisse cantonale de remplacement (dès août 2017).
– Non répercussion de l'IPC négatif (-0,4 %).
Les deux derniers points sont de la compétence du Grand Conseil (qui ne s'est pas encore prononcé sur le budget au moment où ces lignes sont rédigées).

Manifestation du 8 novembre 2016 à Neuchâtel

Ce qui a été refusé

– Le report ou la suspension de la nouvelle grille de progression salariale avec prolongation des mesures transitoires en 2017 et 2018.
– Une charge horaire hebdomadaire maximale de 28 périodes pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Ce dernier point, comme une kyrielle d'autres revendications, sera intégré à la réflexion sur le statut des enseignants tel qu'il sera revu par l'évaluation des fonctions.

•

Panneau affiché les 8 et 9 novembre 2016 dans une école

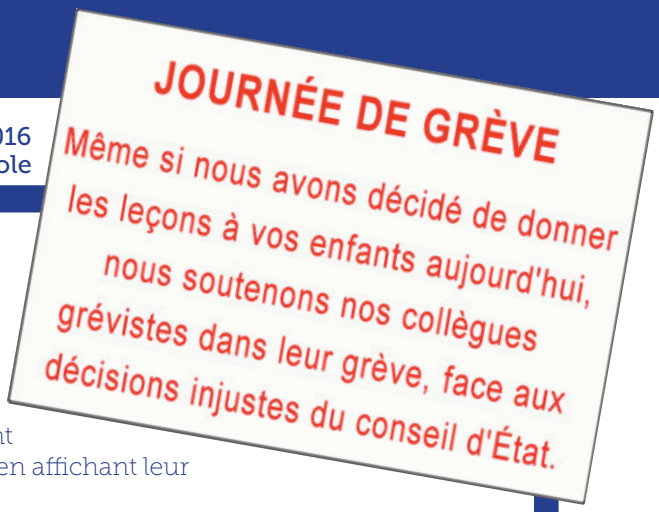

Merci à tous les collègues

Après la Journée syndicale, les avis étaient encore partagés, mais, au fil du temps, les collègues se sont mobilisés, les jeunes pour défendre leurs salaires et leurs conditions de travail et les «anciens» par solidarité et amour de leur métier.
Le premier jour, tout le collège s'est mobilisé, certains en faisant la grève et en manifestant avec de grandes banderoles, d'autres en affichant leur soutien sur les portes du collège.
Que va-t-il se passer maintenant? Allons-nous tous retourner à nos soucis quotidiens plus ou moins satisfaits de la réponse en demi-teinte du Conseil d'État? Non, nous resterons vigilants et prêts à ressortir les banderoles si les promesses ne sont pas tenues.
Merci à tous les collègues qui n'ont pas hésité à afficher leur motivation, à donner de leur temps, à sacrifier une part de leur salaire pour que les valeurs de notre métier ne soient pas bafouées. *(Kira)*

Le ras-le-bol d'être pris pour des privilégiés

Manifestation du 24 novembre 2016 à Neuchâtel; Mme Maire-Hefti face aux enseignants

Le mouvement de grève a pris du temps à se mettre en place. Si la révolte face à la grille salariale était grande, beaucoup hésitaient à envisager une grève pour des raisons salariales. Ce n'est qu'en liant le débat aux conditions de travail et à l'impact sur les enfants que les collègues ont franchi le pas, et «abandonné» leurs élèves, le cœur lourd, voire la larme à l'œil. Et là, la nécessité de crier notre ras-le-bol d'être pris pour des privilégiés, celle de dénoncer publiquement l'impact des mesures d'économie dans le fonctionnement d'une classe, a pris le dessus sur les considérations financières. Il fallait passer le message à la population, aux politiques et à nos supérieurs.
Situés à Neuchâtel, nos collèges réunis ont organisé les funérailles de l'école au Château. L'hommage, la minute de silence et les roses déposées sur le cercueil nous ont tous émus. (*Détail piquant: dix minutes après notre départ, une collègue retournée récupérer son téléphone oublié a constaté qu'il ne restait pas la moindre trace de notre passage!*)
Aujourd'hui, à la salle des maîtres, tout le monde est soulagé d'en avoir terminé avec cette étape éprouvante. Le combat en valait la peine, nous avons l'impression d'avoir réussi à changer un peu le regard de la population sur notre métier. Pas de champagne, mais les mesures acceptées nous permettront cependant de respirer un peu. Nous espérons enfin que l'évaluation des fonctions permettra de gommer les injustices criantes du système salarial que la nouvelle grille perpétue et offrira aux jeunes enseignants neuchâtelois des salaires dignes d'un métier de plus en plus exigeant, leur permettant d'envisager un avenir serein dans leur canton.
Ces quelques semaines nous ont soudés. Elles nous ont permis aussi de mieux comprendre le travail des collègues des autres cycles et de réaliser l'ampleur des dégâts dans l'école la moins chère de Suisse.
Enfin, j'aimerais exprimer mes remerciements au SER qui nous a soutenus moralement et financièrement durant une phase cruciale du combat. Si tous les grévistes ont mis de côté les considérations financières, peu parmi nous auraient pu se permettre de tenir les quatre jours de grève. *(Brigitte)*

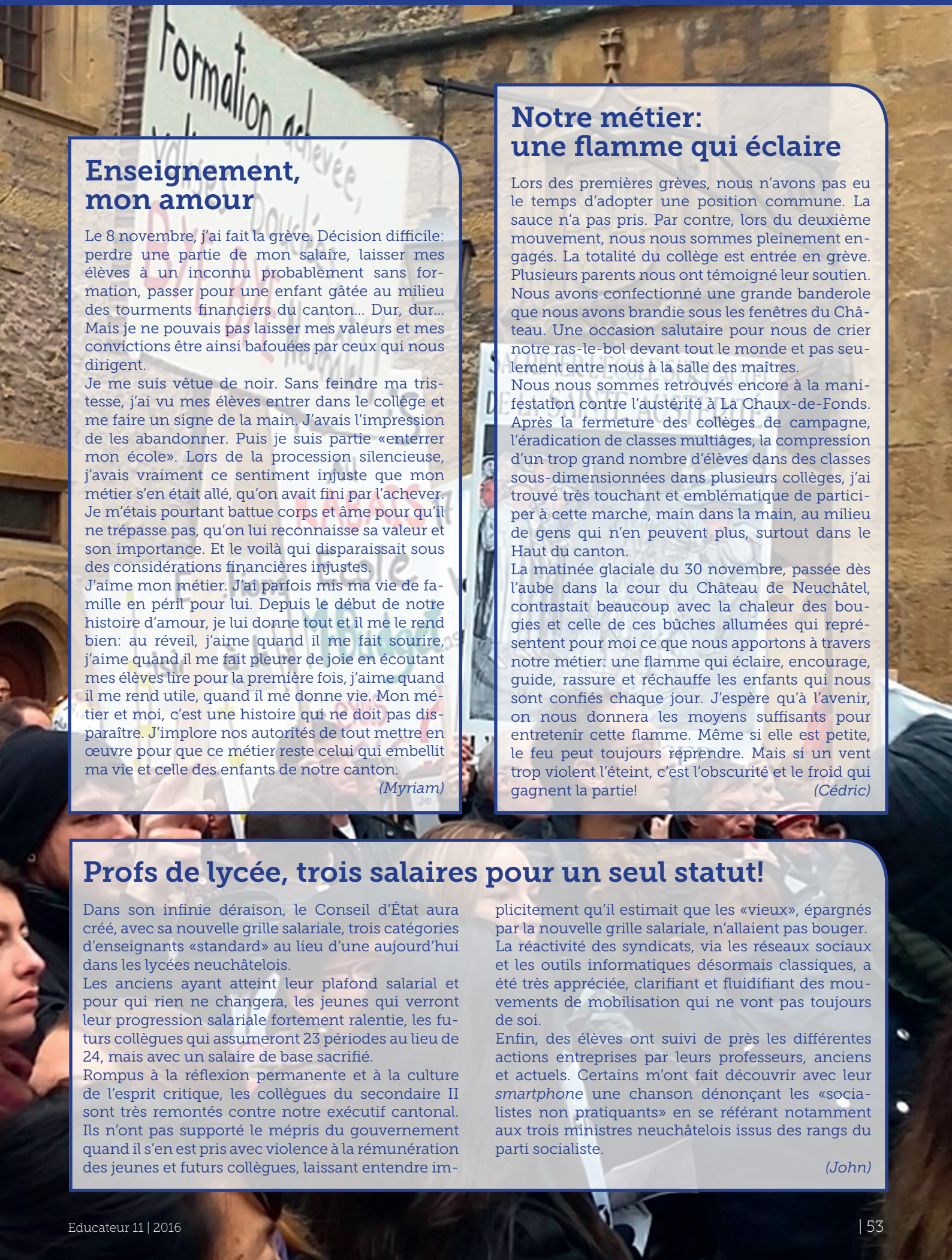

Enseignement, mon amour

Le 8 novembre, j'ai fait la grève. Décision difficile: perdre une partie de mon salaire, laisser mes élèves à un inconnu probablement sans formation, passer pour une enfant gâtée au milieu des tourments financiers du canton... Dur, dur... Mais je ne pouvais pas laisser mes valeurs et mes convictions être ainsi bafouées par ceux qui nous dirigent.

Je me suis vêtue de noir. Sans feindre ma tristesse, j'ai vu mes élèves entrer dans le collège et me faire un signe de la main. J'avais l'impression de les abandonner. Puis je suis partie «enterrer mon école». Lors de la procession silencieuse, j'avais vraiment ce sentiment injuste que mon métier s'en était allé, qu'on avait fini par l'achever. Je m'étais pourtant battue corps et âme pour qu'il ne trépasse pas, qu'on lui reconnaisse sa valeur et son importance. Et le voilà qui disparaissait sous des considérations financières injustes.

J'aime mon métier. J'ai parfois mis ma vie de famille en péril pour lui. Depuis le début de notre histoire d'amour, je lui donne tout et il me le rend bien: au réveil, j'aime quand il me fait sourire, j'aime quand il me fait pleurer de joie en écoutant mes élèves lire pour la première fois, j'aime quand il me rend utile, quand il me donne vie. Mon métier et moi, c'est une histoire qui ne doit pas disparaître. J'implore nos autorités de tout mettre en œuvre pour que ce métier reste celui qui embellit ma vie et celle des enfants de notre canton.

(Myriam)

Notre métier: une flamme qui éclaire

Lors des premières grèves, nous n'avons pas eu le temps d'adopter une position commune. La sauce n'a pas pris. Par contre, lors du deuxième mouvement, nous nous sommes pleinement engagés. La totalité du collège est entrée en grève. Plusieurs parents nous ont témoigné leur soutien. Nous avons confectionné une grande banderole que nous avons brandie sous les fenêtres du Château. Une occasion salutaire pour nous de crier notre ras-le-bol devant tout le monde et pas seulement entre nous à la salle des maîtres.

Nous nous sommes retrouvés encore à la manifestation contre l'austérité à La Chaux-de-Fonds. Après la fermeture des collèges de campagne, l'éradication de classes multiâges, la compression d'un trop grand nombre d'élèves dans des classes sous-dimensionnées dans plusieurs collèges, j'ai trouvé très touchant et emblématique de participer à cette marche, main dans la main, au milieu de gens qui n'en peuvent plus, surtout dans le Haut du canton.

La matinée glaciale du 30 novembre, passée dès l'aube dans la cour du Château de Neuchâtel, contrastait beaucoup avec la chaleur des bougies et celle de ces bûches allumées qui représentent pour moi ce que nous apportons à travers notre métier: une flamme qui éclaire, encourage, guide, rassure et réchauffe les enfants qui nous sont confiés chaque jour. J'espère qu'à l'avenir, on nous donnera les moyens suffisants pour entretenir cette flamme. Même si elle est petite, le feu peut toujours reprendre. Mais si un vent trop violent l'éteint, c'est l'obscurité et le froid qui gagnent la partie!

(Cédric)

Profs de lycée, trois salaires pour un seul statut!

Dans son infinie déraison, le Conseil d'État aura créé, avec sa nouvelle grille salariale, trois catégories d'enseignants «standard» au lieu d'une aujourd'hui dans les lycées neuchâtelois.

Les anciens ayant atteint leur plafond salarial et pour qui rien ne changera, les jeunes qui verront leur progression salariale fortement ralentie, les futurs collègues qui assumeront 23 périodes au lieu de 24, mais avec un salaire de base sacrifié.

Rompus à la réflexion permanente et à la culture de l'esprit critique, les collègues du secondaire II sont très remontés contre notre exécutif cantonal. Ils n'ont pas supporté le mépris du gouvernement quand il s'en est pris avec violence à la rémunération des jeunes et futurs collègues, laissant entendre implicitement qu'il estimait que les «vieux», épargnés par la nouvelle grille salariale, n'allaient pas bouger.

La réactivité des syndicats, via les réseaux sociaux et les outils informatiques désormais classiques, a été très appréciée, clarifiant et fluidifiant des mouvements de mobilisation qui ne vont pas toujours de soi.

Enfin, des élèves ont suivi de près les différentes actions entreprises par leurs professeurs, anciens et actuels. Certains m'ont fait découvrir avec leur *smartphone* une chanson dénonçant les «socialistes non pratiquants» en se référant notamment aux trois ministres neuchâtelois issus des rangs du parti socialiste.

(John)

Rencontre avec le Conseil d'État

Les enseignants attendant l'issue des négociations le 30 novembre au petit matin au Château de Neuchâtel. (© Ana Fernandes Martins)

6h45, j'arrive tendu dans la cour du Château, l'ambiance est «bon enfant» et plusieurs collègues m'encouragent avant de commencer la négociation avec le Conseil d'État in corpore.
La longue introduction du président ne laisse rien augurer de bon. La grille salariale entrera en vigueur le 1er janvier 2017.
Je me dis que c'est juste un préambule et que la discussion peut enfin commencer. Je me trompe lourdement, car malgré les terribles conséquences de cette grille pour les jeunes collègues, l'absence de négociation à demi reconnue, l'illogisme d'imposer une grille et de vouloir ensuite faire une évaluation des fonctions, le Conseil d'État reste inflexible. Il rejette l'offre d'économies conséquentes (en millions) formulée par les syndicats pour suspendre cette grille et la repenser.
Le chef du gouvernement se dit incapable d'agir! Alors qui?
Le coup est rude et je suis dépité, surtout en pensant aux jeunes collègues qui nous attendent dehors.
Nous arrivons quand même à négocier des points intéressants (voir page 51). C'est bien, mais cela ne compense pas les effets catastrophiques de la grille salariale.
Je ressors de la salle déçu et fâché, mais bien décidé à «contrôler» que les concessions promises nous soient bien accordées. *(Yvan)*

Pénurie, vous avez dit pénurie?

Année après année, le plus souvent par la bouche du chef du Service de l'enseignement obligatoire (SEO) orchestrant ses fameuses statistiques, les autorités ne cessent de rassurer le bon peuple: il n'y a pas de pénurie d'enseignants dans notre canton.
Dans les salles des maîtres, on sait bien que ce n'est qu'un exercice d'autopersuasion...
Nous avons récemment dénoncé l'emploi de dizaines d'enseignants non titrés; les cyniques soulignent que cela occasionne des économies, puisqu'une retenue de 15% est opérée sur leur salaire!
Et puis, ça y est! Les autorités font désormais leur marché... là où les salaires neuchâtelois sont attractifs: en France voisine! Pour l'instant, ce n'est bien sûr que pour des remplacements de longue durée... et on demande à ces enseignants de déposer leurs papiers dans notre pays, ce que plusieurs sont bien en peine de faire.
Pour illustrer le bienfondé de ces pratiques, la presse cantonale a récemment publié un article destiné à dédiaboliser les travailleurs frontaliers[1]; on y apprend que la moitié d'entre eux réalisent environ 20% de leurs dépenses en Suisse. Et l'autre moitié? On craint que la réponse soit très cruelle pour la pertinence des choix opérés par nos politiciens... *(pg)*

[1] «Dédiaboliser le statut de frontalier» dans *L'Express/L'Impartial* du 5 décembre 2016

La voie de l'apaisement

Le secrétaire général du SEJ faisait état, dans le dernier numéro de l'Educateur, de rapports devenus difficiles avec le Service de l'enseignement. L'impression était que le syndicat n'était plus guère ni consulté ni associé à ses travaux par son partenaire. Depuis, une séance a réuni les deux parties. Le ministre de la Formation et de l'Éducation, son nouveau chef de l'Enseignement ainsi que son adjointe, mais aussi la ministre de l'Intérieur et le chef des Ressources humaines étaient présents du côté de l'État, le SEJ étant représenté par ses deux coprésidents et son secrétaire général. Les échanges ont été francs et les problèmes, de communication notamment, mis à plat. Ce «grand déballage» doit permettre de repartir sur des bases apaisées. Des séances de travail auront lieu régulièrement entre le SEN et le SEJ, et une circulation plus directe de l'information sera rétablie. *(cf)*

Une convention pour une économie

Le Gouvernement et la Coordination des Syndicats de la fonction publique (dont fait partie le SEJ) ont signé une convention portant sur la réduction de 1,5% de la masse salariale dans le budget 2017. Cette économie se fera via l'ajustement partiel des salaires à l'indice des prix à la consommation (IPC), possiblement jusqu'à la fin de la législature en 2020. Dans ce document, les deux parties conviennent «de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de rétablir en 2020 le niveau des salaires selon l'échelle U valable en 2016». Elles se retrouveront une fois par année de la législature en cours pour discuter des perspectives budgétaires qui s'annoncent et des possibilités de réduction de la mesure d'économie. *(cf)*

Nouvelle déclinaison pour le concept «Speed»

Bravo à cinq élèves de la division santé-social-art à Delémont: elles ont décroché le troisième prix du concours d'idées lancé par l'OSEO pour fêter ses 80 ans. Leur projet, «Speed Working-Job Dating», veut faire se rencontrer des entreprises et des jeunes en recherche d'emploi, sur le principe des rencontres en *speed dating*. Une quarantaine d'équipes venues de toute la Suisse étaient en compétition. L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière choisira prochainement lequel des six projets lauréats sera effectivement mis en œuvre. Mérite supplémentaire pour les Jurassiennes: elles ont réalisé leur travail sans la participation officielle de l'école et en dehors des cours. *(cf)*

Des balises bien suivies

Les formations dispensées à Delémont, La Chaux-de-Fonds et Tramelan autour des «Balises en français et mathématiques pour l'enseignement spécialisé» ont rencontré un franc succès auprès des enseignant-e-s concerné-e-s. Elles pourront d'ailleurs être rééditées dans le prochain cahier de formation continue 2017-2018. D'ici là, si des institutions ou un groupe de personnes sont intéressées par le cours durant cette année scolaire encore, c'est possible! La HEP-BEJUNE acceptera de prendre en charge son organisation en réseau ou en établissement, sur demande d'un responsable. Le livret «Balises» est remis à chaque participant-e à la formation. *(cf)*

SEJ SYNDICAT DES ENSEIGNANTS JURASSIENS
+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

T'as pas deux balles?

Morosité. Sinistrose. Catastrophisme. Voilà comment résumer les présentations des finances publiques par les autorités fédérales ou cantonales. Elles le disent: tout va mal; les recettes baissent ou stagnent; l'appareil administratif est trop lourd; les dépenses sociales et de santé nous plombent; etc.

Rémy Meury, secrétaire général du SEJ

Ces déclarations sont faites régulièrement lorsque l'on parle de finances publiques en Suisse. C'est à ce point répété que l'on en vient, non seulement à le croire, mais à imaginer que notre canton préféré est au bord de la faillite, de l'asphyxie. Dans ces présentations, on oublie fréquemment quelques précisions. Les recettes baissent, oui, mais la concurrence fiscale à laquelle se livrent les cantons n'en est-elle pas la cause première? Chaque canton baisse ses impôts par peur de voir ses gros contribuables s'en aller. Ainsi, les impôts diminuent de manière tangible uniquement pour ces gros contribuables, et les prestations des services publics diminuent pour les autres, qui ont besoin de ces prestations.

Dans le Jura, par exemple, malgré un effort supplémentaire de quatre millions, les montants des participations aux primes de caisse maladie vont être réduits. Précisons juste au passage que cette charge supplémentaire de quatre millions pour ce soutien indispensable aux plus défavorisés est financée par l'effort consenti par la fonction publique avec une baisse des salaires rapportant quatre millions (voir page précédente).

Cette remarque nous amène tout naturellement à évoquer l'autre obsession d'une majorité d'élus aujourd'hui: réduire le nombre d'employés cantonaux. Une obsession telle que, dans le Jura, on doit supprimer près de quatre-vingts à nonante postes dans les deux ans pour atteindre l'objectif OPTIMA-compatible de mille-huit-cents employés au plus. Cela, bien sûr, sans aucune réflexion sur les prestations à abandonner.

Cette pression, cette morosité, a des effets sur les employés. Le nombre d'absences de longue durée est en augmentation. Beaucoup d'employés disent ouvertement rechercher un autre emploi. Ce que semblent confirmer quelques départs, volontaires, récents.

Je n'oserais pas prétendre que les finances sont bonnes. Je serais taxé de gauchiste irresponsable (c'est du vécu). Je vais juste me limiter à citer une revue qu'il est difficile de taxer de repaire de doux rêveurs: *PME Magazine*. Dans son édition de décembre 2016, un article consacré aux finances cantonales a pour titre «Finances publiques: les cantons tiennent une forme olympique!». Et de continuer dans le chapeau en affirmant que «Lors de la saison 2015, les finances cantonales se sont couvertes d'or». Des notes «scolaires» sont données à huit critères. Le Jura termine au septième rang, avec six fois la note maximale de 6 (pour la couverture des charges, le degré d'autofinancement de 151,60 en 2015, les engagements supplémentaires, le poids des intérêts nets, la maîtrise des dépenses courantes, et l'intérêt moyen de la dette); une fois une note de 5,46 (pour l'exactitude de la prévision fiscale); une fois une note de 4,28 (pour l'effort d'investissement). Ce dernier mauvais résultat mérite à lui seul un long débat, notamment d'un point de vue de soutien à l'économie régionale. Le Jura finit avec une exceptionnelle moyenne globale de 5,69 (5,70 en 2014).

À part ça, préparons-nous pour ces prochaines années. Le discours misérabiliste continuera et l'on s'approchera de la fonction publique qu'on démantèle pour lui demander «T'as pas deux balles?». •

© Philippe Martin

Les logopédistes sont syndiqués

Bonne nouvelle pour la force et la représentativité du syndicat: la section bernoise de l'Association romande des logopédistes diplômés (ARLD) fait son entrée au SEJB, en tant que membre collectif. Elle déléguera un représentant au Comité central. Il reste désormais à modifier les statuts du SEJB, afin d'y introduire la qualité de membre collectif. Une modification que le CC proposera à la prochaine assemblée générale du printemps 2017. Rappelons que dans la partie francophone du canton exercent sept services publics de logopédie, dont l'un tient deux antennes. *(de)*

Moutier: les MITIC en pratique

Les écoles primaire et secondaire de Moutier, tous sites géographiques confondus, cohabitent désormais sur un seul site internet, www.ecoles-moutier.ch, où les parents trouvent par exemple l'intégralité des horaires scolaires prévôtois, de la 1re à la 11e HarmoS. Les services spécialisés de la Municipalité ont mis au point ce nouveau site, auquel les anciens ep.moutier.ch et esmoutier.ch renvoient actuellement. Nouveauté marquante: un blog alimenté par les élèves, sous contrôle du corps enseignant bien entendu, et visant à stimuler la créativité des écoliers en la matière. Une manière concrète et endogène de développer l'esprit MITIC, tout en mettant en valeur activités et réalisations de chacun. Ainsi la 4H de Chantemerle y relate-t-elle son expérience automnale du «virus lecture», qu'elle a même transmis aux parents, tandis qu'un élève de 7H à la Poste raconte sa journée des métiers. Ce site est au demeurant très utile pour les enseignants aussi, qui pourront notamment partager des supports de cours avec leurs élèves et leurs collègues. *(de)*

José Gsell lauréat de la bourse Fell-Doriot

La commission intercantonale de littérature (CiLi, Berne et Jura) vient de décerner à José Gsell la bourse Fell-Doriot 2016, dotée de 15 000 francs. Le jeune auteur biennois, diplômé de l'Institut littéraire suisse, a déjà publié *Montagnes* en 2013, puis le récit initiatique *De poussière d'alcool et de sueur* cette année. Son nouveau projet, qui le verra payer de sa personne pour produire un autre roman initiatique, a séduit la commission qui a choisi José Gsell parmi pas moins de quatorze candidatures. *(de)*

La bible des papillons

Jean-Claude Gerber, enseignant retraité, vient de signer un nouvel ouvrage d'une rare qualité. *Papillons du Jura*, imprimé aux presses Juillerat & Chervet, à Saint-Imier, liste, présente et décrit les 152 espèces présentes (jusqu'à quand?) dans l'Arc jurassien franco-suisse. À la fois régional, vulgarisé, didactique et artistique, cet ouvrage atteint pleinement les buts de son auteur en matière de qualité et d'accessibilité. Jean-Claude Gerber signe aussi bien les huit-cents photographies et les cent-cinquante dessins originaux que les textes précis, complets. Le résultat: un outil qui répond aux attentes des scientifiques aussi bien qu'à celles de parfaits néophytes, et qui ne manquera pas de convaincre chacun de ses lecteurs qu'il faut agir, et vite, pour sauver ce patrimoine naturel précieux. Magnifique cadeau de Noël, ce livre ne doit manquer dans aucune classe ni dans aucune bibliothèque! *(de)*

La quête continue...

Le Comité central recherche toujours de nouveaux membres, pour représenter les trois degrés de l'école obligatoire. Avis aux intéressés, qui peuvent participer à une séance de CC sans prendre le moindre engagement (mais en bénéficiant d'un défraiement). Les prochaines sont agendées aux 19 janvier, 23 février, 16 et 30 mars, 20 avril, 18 mai et 22 juin, de 16 à 19h à Bévilard (Champ Pention 12). *(de)*

+41 (0)32 492 52 56
www.sejb.ch

La COFRA découvre deux visages du dialogue pédagogique

Le récent Forum de la COFRA s'est penché sur deux projets de dialogue pédagogique, menés au ceff et à l'EP Battenberg. Josy Stolz y participait, qui apprécie la vision et la philosophie de Bernhard Pulver.

Dominique Eggler

Peter Gasser, Josy Stolz, coprésidents, et Alain Jobé, secrétaire syndical, ont pris part le 30 novembre au Forum de la COFRA (Conférence de coordination francophone), intitulé «Solitaires ou solidaires? Ensemble dans le Dialogue pédagogique».

À tous niveaux

Il est applicable à tous les niveaux de l'enseignement, le fameux dialogue pédagogique prôné par le directeur bernois de l'Instruction publique. Ainsi le ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone) présentait-il, par Alain Stegmann, directeur de son domaine Artisanat, un modèle de revue par les pairs mis en place par le Réseau latin des écoles professionnelles. Un outil qui vise les échanges entre pairs de toute la Suisse romande, avec les effets d'enrichissement et d'encouragement escomptés sur les différents concepts pédagogiques.
Deuxième projet présenté en forum, celui de l'École primaire Battenberg (Bienne), qui travaille en équipe pédagogique verticale avec trois classes de 1-2H, 3-4H et 5-6H respectivement, soit une soixantaine d'élèves au total et sept enseignantes (dont deux travaillent dans les trois classes).

Coopération et tolérance

Inscrit dans le programme cantonal quinquennal consacré aux équipes pédagogiques, ce projet intègre toutes les leçons régulières et supplémentaires spécifiques des trois classes, en les répartissant selon les besoins de chacune.
Cette année, des trios ont été formés (un élève de chaque classe), qui travaillent régulièrement ensemble, le thème phare choisi étant celui de la forêt. À travers des activités communes aux trois classes, d'autres par groupes de trios et des activités décloisonnées, le projet vise à promouvoir les valeurs de tolérance, de respect et de coopération.

Sortez vos agendas 2017!

Deux rendez-vous importants s'offrent d'ores et déjà aux enseignants et directeurs d'établissements francophones bernois l'an prochain, à commencer par le deuxième Dialogue en ligne avec Bernhard Pulver, proposé le 1er février de 16h30 à 18h30, à l'adresse www.dialogueenligne.ch. Une occasion précieuse d'échange interactif sur la profession.
Par ailleurs, la 3e Journée cantonale de l'école est agendée au 29 avril au gymnase de Köniz. Participez-y, le développement du dialogue pédagogique a besoin des francophones aussi! Nous reviendrons sur ces échéances capitales dans notre édition de janvier.

Du temps...

Listant les effets positifs déjà constatés, les porteurs de ce projet parlent notamment de richesse pédagogique augmentée, de suivi plus fluide des élèves, d'amélioration de la vie et de l'ambiance de l'école. Quant aux difficultés, les enseignantes soulignent celle de trouver le temps nécessaire à développer ce projet.
«Le dialogue pédagogique, en général, demande effectivement du temps. Une des tâches syndicales consiste à revendiquer les décharges nécessaires pour développer de tels projets», souligne Josy Stolz.
Et la coprésidente d'apprécier l'attitude et la vision de Bernhard Pulver, qui encourage les enseignants à s'impliquer dans le dialogue pédagogique, dans une évolution profitable de l'école, tout en leur laissant toute latitude pour adapter cette évolution à chaque établissement, à chaque équipe. Ainsi les projets en cours sont-ils présentés non pour les copier-coller, mais pour s'en inspirer en les faisant répondre aux besoins spécifiques d'une classe, d'une école, d'une région. •

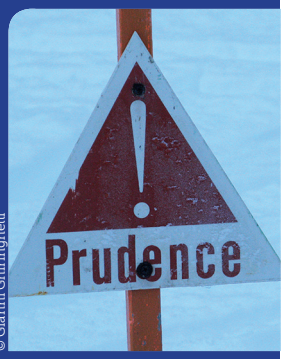

© Gianni Ghiringhelli

Une motion pour interdire aux enseignants de siéger au Grand Conseil

Dans une motion adressée au Conseil d'État, le député PLR Rudolf Vonlanthen demande de rajouter à la liste des incompatibilités de siéger au Grand Conseil prévue dans la Loi sur l'exercice des droits politiques, art. 49, «les enseignants de l'école obligatoire».

Le dépôt de cet instrument parlementaire a bien sûr fait réagir vos associations professionnelles qui se sont empressées de faire part de leur courroux par un communiqué de presse.

Cette motion muselière est soutenue par un argumentaire délirant mettant en cause et stigmatisant les élu-e-s d'une profession. Selon M. Vonlanthen, les enseignant-e-s élu-e-s ne sont pas neutres dans la formation des opinions de leurs élèves et ne sont pas fidèles envers leur employeur. Évoquant de possibles conflits d'intérêts qui empêcheraient les enseignant-e-s élu-e-s d'accomplir leur travail de manière loyale, il estime que les enseignant-e-s doivent pouvoir se consacrer pleinement à l'exercice de leur profession. Reconnaissant que notre métier est difficile (!), il précise que des absences régulières ne sont guère propices à l'apprentissage et au suivi des élèves.

La motion proposée met en péril le parlement de milice que nous connaissons et dans lequel tous les élus s'engagent pleinement en plus de leurs occupations professionnelles. Elle met à mal le système démocratique qui est déjà très sélectif, car inégal en terme de représentativité. En supprimant la possibilité pour les enseignant-e-s d'être élu-e-s au Grand Conseil, le législatif se privera de député-e-s proches du terrain de l'enseignement et laissera d'autres intérêts guider la politique de l'éducation de notre canton. Un exemple concret à venir: n'est-il pas souhaitable que les enseignant-e-s puissent siéger dans la future commission parlementaire qui s'occupera de la loi sur l'enseignement spécialisé?

La Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants est très surprise, voire choquée du dépôt de cette motion et enjoint le Conseil d'État puis le Grand Conseil de s'y opposer avec force. *(ge)*

© niro

Directive concernant les pharmacies d'école

Datée du 29 janvier 2016, cette directive avait fait couler beaucoup d'encre et en avait étonné plus d'un. Pour rappel, il était précisé, entre autres, que «le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève». La SPFF avait souhaité une rediscussion du contenu de cette directive et surtout des éclaircissements quant à son application. C'est aujourd'hui chose faite. Tenant ses engagements, M. Stern a invité un représentant de la SPFF et de l'AMCOFF à une séance préparatoire avec le pharmacien cantonal, le médecin cantonal et le bureau de la santé. Sur la base des échanges de cette séance prévue le 20 décembre, des réunions avec les associations professionnelles, un responsable d'établissement, un directeur de CO et les services de l'enseignement seront organisées afin de trouver des solutions réalistes et de préparer une information claire. *(ge)*

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE FRIBOURGEOISE FRANCOPHONE
+41 (0)79 607 95 52
www.spff.ch

AMCOFF
www.amcoff.ch

En tant que membre du SER
vous profitez de 15 % de rabais
sur les assurances de Generali.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser
GENERALI

Dernière rencontre avec nos inspecteurs

Le 21 novembre, le comité de la SPFF a rencontré une délégation de la conférence des inspecteurs pour évoquer quelques problématiques. Trois sujets étaient au menu de cette ultime entrevue.

Gaétan Emonet, président de la SPFF

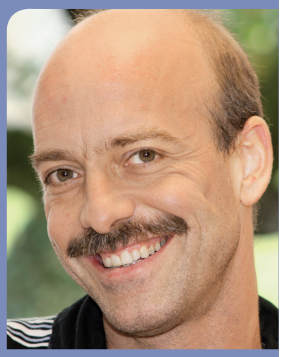

Tout d'abord, la SPFF a décidé de ne plus rencontrer les inspecteurs sous la forme actuelle qui a certes fait ses preuves depuis de nombreuses années. Afin de discuter de nos préoccupations avec nos supérieurs directs, nous avons proposé de demander des entrevues avec le bureau de la Conférence des Responsables d'établissement (RE). Celui-ci regroupe un RE par arrondissement et deux inspecteurs. Cette proximité nous permettra une meilleure interaction et l'information pourra circuler dans tous les étages de la hiérarchie. Notre requête a été saluée et semble la meilleure option pour continuer à dialoguer avec nos autorités. La SPFF remercie les inspecteurs pour leur écoute et les rencontres constructives durant toutes ces années.

Ensuite, nous avons abordé le sujet toujours épineux des mesures de soutien. Un nouveau système d'attribution des Mesures d'aide ordinaires de pédagogie spécialisée (MAO) se met en place avec la nouvelle législation scolaire. Les RE, qui disposent d'un nombre d'unités par rapport au nombre d'élèves de leur établissement, doivent analyser les situations avec les enseignant-e-s spécialisé-e-s et sont responsables de l'attribution du soutien aux élèves en difficulté. La SPFF estime que toutes les conditions ne sont pas remplies pour que ce fonctionnement donne entière satisfaction et que l'on a précipité les changements. En effet, les RE manquent de repères, de formation et parfois de connaissances des difficultés. À cet effet, à notre grande satisfaction, les inspecteurs nous ont présenté le concept des journées de formation organisées afin de stabiliser un fonctionnement complexe, d'associer les RE aux réflexions et de permettre de tendre vers une culture commune.

D'autre part, afin de répondre au mieux aux besoins de tous les élèves, la rigidité des chiffres et des attributions d'unités par établissement ne semble laisser aucune souplesse. Il est impératif que des unités puissent passer d'une école à une autre pour satisfaire aux manques éventuels et gagner en efficience. La SPFF demande dès lors qu'une vision globale des établissements d'une région puisse être maintenue. Les inspecteurs doivent encore coconstruire un système commun et efficace, notre demande étant légitime. Le processus est encore long, dans l'attente de la loi sur l'enseignement spécialisé. À la rentrée 2018, tout devrait être clair. Mais d'ici là, le chantier est encore ouvert et des évolutions sont attendues.

Enfin, nous avons abordé le sujet des remplacements. Le manque de personnel dans ce domaine est réel. Suite à des problèmes rencontrés, la SPFF a demandé une clarification des rôles et des responsabilités au sein des établissements. Il en ressort que le RE est responsable du bon fonctionnement du remplacement, de la qualité du travail effectué. L'enseignant-e remplacée doit, selon son descriptif de fonction, collaborer à l'organisation de son remplacement. Dans le cas d'un duo, la personne restant en place doit collaborer étroitement avec le/la remplaçant-e, mais il n'est pas de son ressort d'apporter un coaching poussé si une situation problématique devait apparaître. Les RE ont cette responsabilité et peuvent, le cas échéant, mettre fin à un remplacement s'il constate des dysfonctionnements. •

Mesures d'aide: quelques questions

Nous savons tous que les mesures d'aide sont un droit des élèves et une manière de contribuer, si tant faire se peut, à améliorer l'égalité des chances.

El Mosquito

Nous savons aussi que les mesures d'aide sont efficaces à condition qu'elles s'inscrivent dans une complémentarité, une synergie et un respect mutuel le plus grand possible de nos rôles et compétences spécifiques, entre professionnels et avec les parents.
Nous savons enfin que le choix d'une mesure adéquate doit être le fruit d'une concertation entre parents et professionnels du terrain (enseignants primaires et spécialisés, responsables d'établissement (RE), thérapeutes), choix dont la pertinence pourrait idéalement être validée (puisque c'est une exigence fédérale) rapidement par des professionnels extérieurs. La fameuse «cellule d'évaluation» actuelle se prononce avec souvent de longs délais et prend ses décisions sur dossiers uniquement.

À partir de là on peut se poser quelques questions

Prend-on véritablement la peine, entre professionnels, de connaître vraiment le rôle et les compétences de chacun? Indépendamment du facteur humain, donc des personnalités, il paraît pourtant évident qu'une meilleure connaissance mutuelle peut nettement contribuer à améliorer la collaboration.
Dans les situations relevant de l'enseignement spécialisé, explique-t-on vraiment aux parents tous les enjeux à long terme des différentes solutions, intégration ou classes spéciales, et choisit-on toujours celle qui apportera le maximum de chances aux élèves concernés d'apprendre à leur rythme et avec une confiance en eux la meilleure possible?
Pourquoi doit-on parfois rediriger vers une classe spéciale, après quelques années d'intégration, des élèves qui ont une très belle écriture, mais qui sont souvent persuadés d'être nuls et de ne pas pouvoir apprendre?
Pourquoi confie-t-on parfois des tâches d'enseignant spécialisé à des enseignants titulaires du même cercle alors que l'on sait que la complémentarité des regards et des compétences est indispensable? À une personne qui me disait que c'était mieux que rien, j'ai répondu que j'étais d'accord, de la même manière que faute de gynéco, d'oncologue ou autres, on doit se contenter d'aller chez notre généraliste…
A-t-on vraiment besoin de deux services (SENOF[1] et SESAM[2]) et d'une définition floue et aléatoire des mesures d'aide «ordinaires» et «renforcées», alors que les deux sont assumées par des enseignants spécialisés? Ne pourrait-on pas utiliser le personnel de manière plus rationnelle?
Pourrait-on se contenter d'un inspectorat pour les classes spéciales et laisser les mesures d'aide pratiquées à l'école primaire sous la responsabilité des inspecteurs d'arrondissement et des RE?
Avec un budget dans les chiffres noirs et une fortune qui dépasse allégrement le milliard, pourrait-on imaginer que le canton mise sur l'avenir, investisse aussi dans la formation et augmente de manière significative les postes nécessaires (enseignants spécialisés, thérapeutes) pour offrir toutes les mesures de soutien nécessaires? •

[1] Service de l'enseignement obligatoire de langue française
[2] Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

Publicité

Nomination

Dès le 1er janvier 2017, la SPVal et l'AVECO (comme toutes les autres associations d'enseignants) pourront construire le futur de l'école valaisanne avec le nouveau chef du Service de l'enseignement, M. Jean-Philipe Lonfat, jusque-là directeur de l'École de commerce et de culture générale à Martigny.
Détenteur depuis 1996 d'une licence ès lettres, histoire et littérature française de l'Université de Fribourg et d'un diplôme de maître de gymnase, Jean-Philippe Lonfat a poursuivi sa formation en obtenant notamment un certificat de médiateur, une attestation de maître ainsi qu'un certificat en formation continue (CAS) en administration et gestion d'institution de formation. Il a débuté sa carrière en tant qu'enseignant de français, de mathématiques et d'histoire au cycle d'orientation Sainte-Marie à Martigny, où il a également fonctionné comme médiateur scolaire. Il a aussi été président de l'AVECO. *(os/réd.)*

SPVal

Nouveaux statuts SPVal

Lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 30 novembre 2016, les modifications des statuts ont été approuvées.
La SPVal ouvre donc ses portes aux étudiants HEP-VS, aux remplaçants, aux enseignants/animateurs des villes (sport, musique, théâtre, langues, religions).
Les modalités pour les démarches et les cotisations sont disponibles sur: www.spval.ch. *(os)*

Suite des 10 Thèses

Pour poursuivre son projet et inciter à la lecture d'œuvres littéraires, M. Freysinger a collaboré avec la Fondation Jean-Marc Probst pour *Le Petit Prince*, désormais traduit en dialecte haut-valaisan. L'ouvrage devait être présenté lors d'une conférence de presse, convoquée pour le 2 décembre... puis annulée. *Der Chlii Prinz* correspond à l'élargissement de la thèse No 5 «Pour un retour au fondamentaux». La SPVal se réjouit de discuter de ce point avec ses collègues de la VLPO. La traduction en «Patois d'Evolène» est-elle déjà en réalisation? *(os)*

SPVal
Société Pédagogique Valaisanne
+41 (0)79 286 67 90
www.spval.ch

AVECO
www.aveco.ch

Vœux et pensées pour 2017

«Donnez à ceux que vous aimez...
Des ailes pour voler, des racines pour revenir,
et des raisons de rester.»
(Dalaï-Lama)

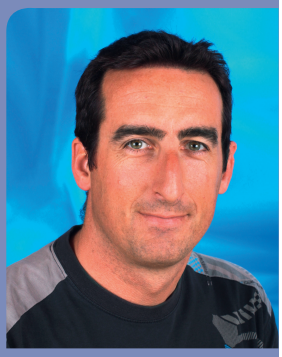

Olivier Solioz,
président de la SPVal

Carte ©carterland

L'enseignement valaisan puise ses valeurs et ses racines dans notre culture.
Les savoirs de nos élèves grandissent dans nos écoles, prennent de l'envergure puis essaiment leurs compétences aux quatre coins du monde.

Pour cette nouvelle année, les membres du comité de la Société Pédagogique Valaisanne vous transmettent tous leurs messages d'espoir en lien avec le futur des élèves de l'école valaisanne afin qu'ils s'envolent pour développer leurs compétences et ensuite reviennent partager leurs savoirs.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

Et si, en 2017, on osait…

B ousculer les habitudes afin d'aborder des thématiques importantes (devoirs, évaluation, etc.) sous un angle nouveau.

E changer ses documents avec ses collègues en les déposant sur une plateforme collaborative.

L ire pour le plaisir, faire davantage de sport, se découvrir un nouveau passe-temps afin de se ressourcer.

L ister les formalités administratives superfétatoires (qui n'ont pas toutes été supprimées).

E xprimer son opinion en participant aux assemblées de l'association au lieu de se plaindre en salle des maîtres.

S 'abonner au compte *Twitter* de l'AVECO.

Adrienne Furrer-Mittaz, présidente de l'AVECO

F inaliser les dossiers en suspens depuis plusieurs mois (voire plusieurs années).

E laborer un projet avec ses élèves sans avoir peur de ne pas «arriver au bout du programme».

T ourner enfin le regard vers l'avenir pour construire l'école de demain.

E couter le collègue épuisé qui a besoin de se confier.

S 'engager au sein de son association professionnelle.

D onner son avis sur ses conditions de travail en répondant à l'étude sur la santé des enseignants lancée par le SER.

E lire des politiciens qui défendront l'école et qui reconnaîtront l'importance de la fonction publique.

F édérer ses collègues autour d'un projet d'établissement inédit.

I ntégrer les MITIC à son enseignement quotidien et utiliser davantage les nouvelles technologies en classe.

N uancer les idées reçues sur l'école en présentant les réalisations des élèves au grand public.

D ébrancher, parfois, ordinateurs, tablettes et *smartphones*.

A pprécier les grandes et les petites réussites de ses élèves.

N oter les questions que l'on se pose au sujet des assurances sociales, de la protection des données, etc., et les transmettre au comité de l'AVECO afin d'être informé de ses droits.

N ouer des contacts avec une autre région en organisant un échange linguistique.

E tre fier de sa profession.

E n cette fin d'année, nous vous souhaitons des temps de partage, des moments de convivialité et des instants de bonheur. Belles fêtes et tous nos vœux pour 2017!